



Il a recouvré la liberté après avoir passé neuf jours de détention au secrétariat d'Etat à la défense chargé de la gendarmerie nationale (SED).

«Le Barreau du Cameroun vient d'obtenir la libération sous garant de Me Amungwa Tanyi Nicodemus. Ont signé en qualité de garants madame le bâtonnier Claire Atangana Bikouna et Me Pierre Robert Fojou, représentant du bâtonnier Centre-Sud-Est et Daniel Ngos, secrétaire général adjoint de l'Ordre », lit-on dans un communiqué signé ce 9 juin le Barreau. Le même communiqué indique que bien qu'étant libéré, l'avocat pourrait être sollicité à tout moment pour besoin d'enquêtes dans le cadre de l'affaire ayant conduit à son interpellation. « Nous avons signé l'engagement de le représenter à toute réquisition », explique Me Pierre Robert Fojou, représentant du Barreau pour le Centre-Sud et L'Est. Me Amungwa Tanyi Nicodemus, avocat d'Ayuk Tabe, est accusé de « complicité avec les séparatistes ».

Selon le journal Le Jour, parution du 10 juin 2021, Me Amungwa Tanyi Nicodemus avait été mis aux arrêts en compagnie d'autres personnes, le 1er juin 2021, alors qu'il se trouvait au groupement de gendarmerie territoriale de Yaoundé pendant qu'il assistait son client dans une procédure de reprise d'un immeuble et de rébellion.

A en croire le tabloïde, l'avocat aurait été interpellé pendant qu'il était en train de filmer avec son téléphone portable. Ce téléphone a été saisi par les enquêteurs, une fois après exploitation,

les images et vidéos de propagande des séparatistes auraient été découvertes dans ce téléphone portable.
